



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 février 2017, est organisée une enquête publique concernant la demande déposée par la société ENGIE pour la prolongation de la concession dont elle bénéficie pour exploiter le stockage souterrain de gaz situé à SOINGS-EN-SOLOGNE. **Cette enquête aura lieu du lundi 20 mars 2017 au vendredi 21 avril 2017 inclus.**

Le dossier sera déposé aux mairies de SOINGS EN SOLOGNE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il pourra également être consulté dans les mairies de CHEMERY, CHEVERNY, CHITENAY, CONTRES, CORMERAY, COUR-CHEVERNY, FEINGS, FONTAINES-EN-SOLOGNE, FOUGERES SUR BIEVRE, FRESNES, GY-EN-SOLOGNE, LASSAY SUR CROISNE, MUR DE SOLOGNE, PRUNIERS-EN-SOLOGNE, SASSAY, ROUGEOU et VEILLEINS aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Bernard COQUELET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLEANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de SOINGS-EN-SOLOGNE aux dates suivantes:

- **lundi 20 mars 2017, de 9heures à 12heures**
- **samedi 8 avril 2017, de 9heures à 12heures**
- **vendredi 21 avril 2017, de 9heures à 12heures**

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête soit par voie postale en mairie de SOINGS-EN-SOLOGNE, soit par courriel à l'adresse suivante : pref-concession-storengy-enquete@loir-et-cher.pref.gouv.fr

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Hélène GIOUSE, représentante de la société STORENGY, dont le numéro est le suivant : 01.46.52.32.10.

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de SOINGS-EN-SOLOGNE et à la Préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Le contenu du dossier soumis à l'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher (www.loir-et-cher.pref.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un décret du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie accordant ou refusant la prolongation de la concession pour une durée de 25 ans.